

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 10 mai 2022 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence du Maire, Shawn Campbell, les membres du conseil suivants : Louis-Philippe Thauvette, Pierre Cholette, Jean Giroux-Gagné, Mario Pitre et Geneviève Raymond, tous formant quorum. Le directeur général et greffier-trésorier, François Day, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Natacha Gauthier, sont aussi présents.

22-05-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance d'avril 2022**
3. **Approbation des comptes payés et à payer d'avril 2022**
4. **Demande de subventions, de commandites et autres demandes**
 - 4.1 Vélo Québec – Week-end pour combattre le cancer 2022
 - 4.2 Demandes des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton
 - 4.3 École du Val-des-Prés
5. **Dossiers en cours**
 - 5.1 Site de compostage
6. **Nouveaux dossiers**
 - 6.1 Nomination du maire suppléant et remplaçant à la MRC
 - 6.2 Dépôt de la liste des élu(e)s ayant complété leur formation sur l'éthique et la déontologie
 - 6.3 Demande d'autorisation CPTAQ – Distillerie de Newton inc.
 - 6.4 Demande d'autorisation CPTAQ – Nancy Grimard et Marc Léger S.E.N.C.
7. **Adjudication de contrats**
 - 7.1 Réparation des balançoires au parc municipal
 - 7.2 Achat de marteaux pour la débroussailleuse
 - 7.3 Achat d'un niveau laser sur trépied
 - 7.4 Réparation des camions municipaux
 - 7.5 Réparation du F250
 - 7.6 Entretien du réseau routier municipal et nettoyage de fossés
8. **Divers**

Aucun
9. **Mot du maire**
10. **Questions des citoyens**
11. **Ajournement ou levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance d'avril 2022**

22-05-02 CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné

Maire

Greffier-trésorier

ET RÉSOLU,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 soit approuvé tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2022 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et greffier-trésorier

3. Approbation des comptes payés et à payer d'avril 2022

22-05-03 IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

D'approuver et de payer les comptes fournisseurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste du 2022-05-10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Demande de subventions, de commandites et autres demandes

4.1 Vélo Québec – Week-end pour combattre le cancer 2022

22-05-04 CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo Québec souhaite organiser un événement cycliste le 20 août 2022 dans le cadre du Weekend pour combattre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE qu'entre 500 et 1000 cyclistes sont attendus et que Vélo Québec désire obtenir l'autorisation pour passer sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le départ se fera à Vaudreuil-Dorion, les cyclistes arriveront par la montée Sainte-Julie et enchaîneront sur le 3e rang, la rue Principale jusqu'à la montée Noire, le 2^e rang, montée de la Station et rejoindront Saint-Polycarpe par le 5e rang;

CONSIDÉRANT QUE le « Week-end pour combattre le cancer » est une cause que le conseil souhaite soutenir.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE donner une autorisation de passage à Vélo Québec dans les rues de la municipalité, tel que celles indiquées au parcours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4.2 Demandes des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

22-05-05 CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton sont à préparer le festival de tracteur à gazon 2022;

| |
|--------------------|
| Maire |
| _____ |
| Greffier-trésorier |

CONSIDÉRANT QUE l'activité engendre pour Les Loisirs un coût total de près de 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs sollicite l'aide de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU

QUE le conseil apporte aux Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton l'aide sous la forme suivante :

- Prêt du tracteur, du Centre communautaire et du Centre Michel Lefebvre;
- Prêt d'estrades;
- Service professionnel clé en main d'un spectacle pyrotechnique de l'entreprise BEM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4.3 École du Val-des-Prés

22-05-06 CONSIDÉRANT QUE l'École du Val-des-Prés demande au conseil de faire un don de deux tables de pique-nique pour une utilisation par les élèves lors de leurs pauses, récréations et dîners à l'extérieur.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU à la majorité, sauf pour Mario Pitre et Louis-Philippe Thauvette votant contre;

QU'un don de deux tables de pique-nique soient autorisées pour les élèves de l'École du Val-des-Prés.

5. Dossiers en cours

5.1 Site de compostage

22-05-07 Projet d'un site de compostage proposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre des maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 20 avril 2022, un maire honorable et influent, politicien expérimenté, disposant lui-même de deux droits de vote au conseil de la MRC, a déjà émis une opinion tranchante proposant l'expropriation de terrain dans la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, avant même que la MRC et la Société de gestion de matière résiduelle (ci-après la «SGMR») ait eu l'occasion de présenter son projet initial à la Municipalité, dans un esprit dit de collaboration;

CONSIDÉRANT que le maire de Sainte-Justine-de-Newton a exprimé son étonnement et mécontentement lors du caucus du 27 avril 2022, sans que la MRC n'exprime des excuses, tente de réparer l'impair ou en prenne note dans un procès-verbal officiel;

CONSIDÉRANT l'imbroglio et le bris de confiance majeur qui se sont alors créés et en découlent;

CONSIDÉRANT le risque élevé que ce maire influent ne cherchât à rallier d'autres maires de la MRC ou membres du SGMR à son approche et à son attitude;

CONSIDÉRANT que dans les possibles bénéfiques escomptés pour la Municipalité, la MRC a proposé de l'assistance à des projets éventuels, alors que cette assistance fait déjà partie naturelle du rôle de la MRC auprès de ses constituantes;

| |
|--------------------|
| Maire |
| _____ |
| _____ |
| Greffier-trésorier |

CONSIDÉRANT que la MRC fait valoir la collaboration et l'implication du Centre de services scolaire des Trois Lacs, alors qu'il n'existe à ce jour aucun programme de formation spécifique, ni aucune approbation du Ministère de l'Éducation à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT que la création d'emplois pour la Municipalité se limiterait à un seul emploi, tel que prévu et eu égard à l'importance de l'investissement financier;

CONSIDÉRANT que la gouvernance du site de compostage sera confiée aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que les besoins et opinions de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton y deviendront hautement minoritaires voire muselés;

CONSIDÉRANT la haute affluence de camions à prévoir (63 entrants, 63 sortants, soit quotidiennement 126 camions) en haute saison, dans une période où la circulation de la machinerie agricole est déjà élevée, ainsi que la circulation de véhicules lourds liés aux activités de carrières-sablières;

CONSIDÉRANT la haute résistance en termes d'acceptabilité sociale, telle qu'exprimée par la population locale lors des assemblées municipales et lors de la dernière élection municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'identifie pas de bénéfice financier ou autre significatifs, quant à l'implantation de ce site de compostage sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le projet actuel est de s'implanter sur un terrain déjà alloué à des fins scolaires, dont le propriétaire est le Centre de services scolaire des Trois Lacs, le tout assujéti aux conditions émises à l'époque par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à l'effet que l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricole obtenue ne pouvait s'appliquer que pour ces fins scolaires et qu'au terme de cette fonction le territoire devait être rendu à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le site de compostage s'implanterait et s'investirait sur un terrain qui ne lui appartient nullement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité exprime des inquiétudes et réserves quant au développement éventuel du site de compostage, qui pourrait connaître un essor exponentiel, vu les immenses besoins publics et la philosophie actuelle de récupération de déchets résiduels dans notre MRC et/ou dans d'autres;

CONSIDÉRANT qu'il faudra compter accueillir les résidus en provenance de centres d'alimentation, de toutes nouvelles résidences et constructions futures dans la MRC, de bâtiments multi-logements, de centres de restaurations, en plus des matières vertes non-comptabilisées, le tout sans que jamais la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ne puisse exercer aucun frein d'arrêt, droit de regard, étant minoritaire à la MRC et dans la gouvernance;

CONSIDÉRANT encore des inquiétudes que les résidus de la Communauté Métropolitaine de Montréal pourraient être eux-mêmes éventuellement acheminés au site de compostage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est essentiellement un milieu rural, visant actuellement que chaque citoyen assure son propre compostage, dans l'esprit d'un virage vert et d'économie de coûts;

CONSIDÉRANT que la hausse importante de camionnage sur les routes constitue une création de gaz carbonique supplémentaire, le tout contraire à la philosophie mise de l'avant;

CONSIDÉRANT qu'on ne connaît pas que le Ministère du Transport ait été avisé/impliqué en regard de tout bris de route, d'entretien supplémentaire dans

| |
|--------------------|
| Maire |
| _____ |
| Greffier-trésorier |

ce contexte de l'accroissement considérable de passages de véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

DE rejeter le projet de site de compostage dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tel que présenté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6. **Nouveaux dossiers**

6.1 Nomination du maire suppléant et remplaçant à la MRC

22-05-08 Il est proposé par Jean Giroux-Gagné et appuyé par Geneviève Ramond et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de nommer Mario Pitre, Maire suppléant de juin à novembre 2022, et de l'autoriser à remplacer le Maire Shawn Campbell, en cas d'absence, aux séances de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. En cas d'incapacité ou d'absence du Maire et du Maire suppléant, tous les membres du Conseil municipal sont autorisés à remplacer le Maire aux séances de la MRC.

6.2 Dépôt de la liste des élu(e)s ayant complété leur formation sur l'éthique et la déontologie

22-05-09 En conformité avec l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier-trésorier dépose devant conseil un rapport confirmant que tous les élus ont suivi une formation en éthique et en déontologie dans les six mois du début de leur mandat.

6.3 Demande d'autorisation CPTAQ – Distillerie de Newton inc

22-05-10 ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir une autorisation à des fins autres qu'agricole pour le projet d'implantation d'une distillerie sur le lot 4 136 496 puisque cette entreprise n'est pas propriétaire du lot et du bâtiment concernés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ou non ladite demande et la transmettre à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situerait dans un bâtiment déjà existant, que les matières premières pour la transformation proviendraient des terres du site et que le projet n'aurait pas de répercussion négative sur le potentiel agricole ou les activités agricoles existantes ou potentielles du lot et des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la réglementation municipale ne permet pas l'implantation de distilleries dans les périmètres urbains ;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton évaluées par Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV).

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre

| |
|--------------------|
| Maire |
| _____ |
| Greffier-trésorier |

ET RÉSOLU,

D'APPUYER la demande d'autorisation de Distillerie de Newton inc. pour son projet d'implantation d'une distillerie sur le lot 4 136 496 comprenant la transformation et la vente sur le lot 4 136 496.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6.4 Demande d'autorisation CPTAQ – Nancy Grimard et Marc Léger S.E.N.C.

22-05-11 ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir une autorisation à des fins autres qu'agricole pour une superficie de 0.5 ha de droit acquis d'une résidence dans le cadre d'un projet de reconstruction et de relocalisation de ladite résidence sur les mêmes lots, soit les lots 2 398 025 et 2 399 913 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ou non ladite demande et la transmettre à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un droit acquis à des fins résidentielles sur les lots 2 398 025 et 2 399 913 et que le propriétaire souhaite éloignée la résidence du chemin de fer pour des raisons de santé et de bien-être des occupants considérant l'augmentation du trafic ferroviaire dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est catégorisé comme étant de classe 3 sur l'échelle de potentiel ARDA, n'a jamais été exploité et ne nécessite aucune coupe d'arbres ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU,

D'APPUYER la demande d'autorisation de Nancy Grimard et Marc Léger S.E.N.C. pour l'utilisation résidentielle d'une superficie de 0.5 ha dans le cadre d'un projet de reconstruction et de relocalisation d'une résidence bénéficiant d'un droit acquis sur les mêmes lots, soit les lots 2 398 025 et 2 399 913.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

7. Adjudication de contrats

7.1 Réparation des balançoires au parc municipal

22-05-12 Ajourné à la prochaine séance du conseil.

7.2 Achat de marteaux pour la débrousailluse

22-05-13 Il est proposé par Louis-Philippe Thauvette, appuyé par Pierre Cholette et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'octroi d'un contrat d'achat de nouveaux marteaux pour la débrousailluse à Équipements Séguin et Frères inc pour un montant de 1 418.95\$+taxes.

| |
|--------------------|
| Maire |
| _____ |
| Greffier-trésorier |

7.3 Achat d'un niveau laser sur trépied

22-05-14 Il est proposé par Mario Pitre, appuyé par Geneviève Raymond et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'achat d'un niveau laser sur trépied pour un montant de 1700\$+taxes.

7.4 Réparation des camions municipaux

22-05-15 Il est proposé par Jean Giroux-Gagné, appuyé par Louis-Philippe Thauvette et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'octroi d'un contrat de réparation des deux camions de voirie, soit le Sterling et le Freightliner, à L'Espérance Mécanique inc et à Valleyfield Auto Ressort pour un montant estimé à 25 000\$ par camion. Certains travaux seront effectués par les employés du Service des Travaux publics. Les pièces seront commandées par la Municipalité afin d'éviter des frais administratifs d'intermédiaires.

7.5 Réparation du F250

22-05-16 Il est proposé par Mario Pitre, appuyé par Louis-Philippe Thauvette et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'octroi d'un contrat de réparation du F250 à Garage PL pour la réparation des freins, de la suspension et de la direction pour un montant des pièces estimé à 2 500\$ + main d'œuvre.

7.6 Entretien du réseau routier municipal et nettoyage de fossés

22-05-17 Il est proposé par Geneviève Raymond, appuyé par Mario Pitre et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'administration municipale à procéder aux travaux suivants en fonction du budget adopté pour l'année 2022 :

- resurfaçage des routes jugées prioritaires ;
- ajout de scellant pour fissures sur les chaussées ;
- lignage de rue sur l'ensemble des routes de la municipalité ;
- lignage des espaces de stationnements du Centre communautaire ;
- rechargement et nivelage des routes en gravier ;
- reprofilage et nettoyage de fossés ;
- commande de panneaux de signalisation.

8. Mot du maire

Le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience concernant les points suivants :

- Pas d'activités de planche à roulette ou autre équipement cette année à l'intérieur des bandes de la patinoire.
- Distribution d'arbres le 14 mai à l'hôtel de ville.
- Coût du nivelage du chemin Grand-St-Patrice séparé entre Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télésphore.
- Retour sur le résultat de l'enlèvement de la roche sur les terres du 4e rang
- Grand Prix cycliste ZVP Opto-Réseau le 18 juin dans les rues de la municipalité
- Le maire a demandé à la MRC que des études de drainage soient effectuées sur les problématiques touchant la rivière Delisle
- Mise au jeu officiel fait par le maire au Centre Sportif Soulanges le 5 mai dernier.
- Annonce de la démission de Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et responsable du service

Maire

Greffier-trésorier

d'urbanisme. Remerciements pour les services exceptionnels rendus et vœux de succès pour son nouvel emploi

- Retour sur la question de M. Sabourin à la séance de mai dernier en lien avec le coût d'acquisition du camion incendie

9. **Questions des citoyens**

Les questions reçues avant et/ou pendant la séance portent essentiellement sur :

1. Formation en sauvetage de grands animaux offerte par Monts et Vallons à cheval en octobre. Demande également un don pour atteindre leur objectif de financement de 15 000\$.
2. Site de compostage :
 - Lien avec l'école de machinerie lourde
 - Opinions des autres maires de la MRC sur le projet
3. Dissociation de la municipalité du Service de collecte des matières organiques offert par la municipalité.
4. Responsabilités et pouvoirs MRCVS vs CPTAQ.
5. Date de début des travaux de lignage des rues.

22-05-18 **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE la séance ordinaire du 10 mai 2022 soit levée à 21h17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire